



TRAVAILLER ENSEMBLE À L'ÉGARD
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DES OCÉANS ET DE L'ÉNERGIE PROPRE

—
WORKING TOGETHER ON CLIMATE
CHANGE, OCEANS AND CLEAN ENERGY

**RÉSUMÉ DES PRÉSIDENTS :
RÉUNION MINISTÉRIELLE CONJOINTE
DU G7 SUR LA SANTÉ DES OCÉANS
ET DES MERS ET DES COMMUNAUTÉS
CÔTIÈRES RÉSILIENTES**



RÉSUMÉ DES PRÉSIDENTS : RÉUNION MINISTÉRIELLE CONJOINTE DU G7 SUR LA SANTÉ DES OCÉANS ET DES MERS ET DES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES RÉSILIENTES

1. Sous la présidence canadienne du G7 de 2018, les ministres de l'Environnement, des Océans et de l'Énergie du G7 se sont réunis avec des représentants de la Jamaïque, du Kenya, des îles Marshall, de Nauru, de la Norvège, des Seychelles, et du Vietnam, des dirigeants d'organisations internationales, des représentants de l'industrie et des jeunes dans le cadre de discussions tenues le 20 septembre 2018 sous le thème de la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes.
2. Des océans et des mers en santé favorisent le bien-être économique, social et environnemental, jouent un rôle important dans le système climatique mondial et appuient les communautés, les emplois, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé humaine, la biodiversité, la prospérité économique et le mode de vie. Or, les écosystèmes marins sont confrontés à de grandes menaces, comme le réchauffement des océans, l'acidification et la hausse du niveau de la mer, ainsi que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), la surexploitation des stocks de poissons et la pollution marine provenant de diverses sources, comme le plastique.
3. Il est particulièrement nécessaire de collaborer avec tous les partenaires pertinents, notamment les communautés locales et autochtones et les petites communautés insulaires et côtières isolées, ainsi qu'avec le secteur privé, les organisations internationales et la société civile dans le but de déterminer et d'évaluer les lacunes, les besoins et les pratiques exemplaires en matière de politiques. Cette approche favorisera le leadership et l'autonomisation des femmes et des jeunes en tant qu'agents de changement positif.

Déchets de plastique et déchets marins

4. Les ministres ont mentionné que le plastique est une matière révolutionnaire qui joue un rôle important dans notre économie et notre quotidien. Ils ont souligné l'urgence de prendre des mesures à l'égard de la pollution par les plastiques et les déchets marins. Plusieurs participants ont noté l'accumulation croissante de déchets de plastique dans les océans.
5. Les ministres ont salué les progrès réalisés à ce jour par les partenaires du G7 au chapitre des déchets marins et des plastiques, ce qui inclut le Cadre de travail sur le cycle des matériaux de Toyama, la feuille de route du G7 de Bologne pour l'efficacité des ressources du G7, et le Plan d'action du G7 sur la lutte contre les déchets marins. Ils se sont dits déterminés à poursuivre la mise en œuvre rapide de ces engagements. Les ministres exigent également que l'alliance du G7 sur l'efficacité des ressources explore l'établissement de mesures et de partenariats touchant les aspects prioritaires du cycle de vie du plastique.

6. Les ministres ont convenu qu'il est urgent d'adopter une approche axée sur le cycle de vie des plastiques pour la gouvernance de cette matière et ont décrit les mesures en ce sens mises en place dans leur pays respectif et internationalement. À cet égard, certains ministres ont fait mention de la Charte sur les plastiques dans les océans en soulignant leur intention d'en promouvoir la mise en œuvre. Les ministres ont en outre salué la poursuite des efforts déployés par le G20 à l'égard des déchets de plastique en milieu marin. Une autre délégation a signalé que la Charte n'a pas été adoptée par tous les membres du G7, et qu'elle ne fait donc pas consensus.
7. Les ministres ont rappelé que la recherche et l'innovation sont des éléments clés auxquels il faut accorder la priorité. À cette fin, ils ont convenu de lancer le Défi du G7 pour l'innovation pour lutter contre les déchets de plastique marins afin de promouvoir des solutions évolutives de réduction des déchets de plastique et des déchets marins, y compris les innovations technologiques et sociales relatives à l'utilisation et à la gestion du plastique. Les membres du G7 se sont engagés à mettre sur pied, individuellement ou conjointement, des initiatives internationales et/ou nationales ayant comme objectif commun de promouvoir l'innovation dans la lutte contre la pollution des milieux marins par les plastiques, par le biais d'une gestion plus durable des plastiques tout au long de leur cycle de vie. Plusieurs participants ont souligné l'importance de répondre à la problématique du plastique à usage unique et d'autres délégations ont mis l'accent sur des solutions de gestion des déchets plus efficaces.
8. Les ministres ont insisté sur le fait que les mesures à l'égard de la réduction des déchets de plastique requièrent une intervention collective, ce qui inclut les gouvernements à tous les échelons, les entreprises, la société civile, les femmes, les enfants et les jeunes. Ils ont aussi mentionné qu'une collaboration dans le cadre de partenariats et d'alliances planétaires comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Fondation Ellen MacArthur, le Forum économique mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres intervenants est de nature à accélérer davantage le mouvement mondial visant à relever l'enjeu de la gestion des plastiques à toutes les étapes du cycle de vie de cette matière. Les ministres ont également insisté sur la nécessité d'une mise en commun de pratiques exemplaires, de leçons apprises et d'expériences et ont donc accueilli favorablement l'offre de la présidence d'exercer un leadership à cet égard.
9. Les ministres se sont dits très favorables au leadership des industries qui innovent dans le but d'accroître la durabilité de leurs produits et de leurs opérations; ils ont dit que les gouvernements et l'industrie doivent travailler de concert pour appuyer la transition vers une économie circulaire et efficiente. Leur discussion a aussi porté sur le leadership des industries qui adoptent de nouveaux modèles d'entreprise axés sur une meilleure utilisation des ressources et la réduction des impacts environnementaux, et qui empruntent le virage de l'économie circulaire, notamment en élargissant leur champ de responsabilisation.
10. Les ministres ont écouté les représentants des pays invités au sujet des répercussions des déchets de plastique et des déchets marins dans leurs environnements et leurs communautés. Ils ont souligné le besoin de maintenir et de renforcer l'appui aux pays en développement qui font preuve de leadership pour prévenir le déversement de déchets de plastique en milieu marin, en prêtant une attention particulière au renforcement des capacités de recyclage et aux infrastructures de gestion des déchets.

11. Les ministres ont fait état des efforts de coopération déployés par les membres du G7 en matière de documentation scientifique relative aux microplastiques. Ils ont salué l'engagement du Canada et de la Commission européenne d'accueillir un atelier sur ce sujet en 2019, et de l'invitation à y participer lancée à tous les partenaires du G7.

Océans et pêches durables

Collaboration conjointe visant à s'attaquer à la pêche INN

12. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) peut avoir des répercussions sur l'alimentation et la sécurité économique des communautés qui dépendent des ressources halieutiques, et donc toucher des millions de personnes, y compris de nombreuses communautés côtières vulnérables. La pêche INN menace la gestion durable des pêches, les écosystèmes d'eau douce et marins et leur biodiversité. Conformément aux droits et responsabilités qui sont les leurs en tant qu'États côtiers, du pavillon, du port et de marché, les ministres reconnaissent la nécessité de protéger l'océan de la surexploitation, y compris au moyen de modes de gestion fondés sur des données scientifiques probantes.
13. Les ministres ont souligné que la pêche INN est une activité internationale qui dépend de débouchés rentables, et étant donné que les pays du G7 représentent la majeure partie du marché mondial des produits de la pêche, la lutte contre la pêche INN ne peut réussir que si tous les pays responsables agissent de concert.
14. Les ministres ont également souligné l'important travail continu effectué par l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'améliorer la transparence de la pêche internationale et d'accroître les efforts cruciaux déployés par les organisations régionales de gestion des pêches. En outre, ils ont insisté sur le fait que des mesures existantes – notamment diverses mesures de la FAO (Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port, Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, Directives volontaires pour un système de documentation des captures) □ devraient être adoptées et mises en œuvre de façon efficace.
15. Dans ce cadre, plusieurs ministres ont convenu de développer, le cas échéant, des partenariats public-privé renforcés pour la diffusion de nouveaux outils novateurs, tels que des plateformes et des technologies, dans le but d'améliorer la capacité d'identification des navires qui pratiquent et appuient la pêche INN.
16. Comme il est important de veiller au bien-être et à la sécurité du personnel et de l'équipage à bord des navires de pêche, notamment en empêchant le trafic humain, le travail forcé et toute autre forme inacceptable de travail dans le secteur de la pêche, les ministres ont insisté sur la nécessité d'une collaboration entre Interpol, la FAO, l'OMI et l'Organisation internationale du travail à l'égard des enjeux liés au travail dans le domaine de la pêche.
17. Les ministres reconnaissent également que des efforts urgents sont aussi nécessaires pour interdire les subventions aux pêches néfastes qui contribuent à la surpêche et à la pêche INN et que l'on doit s'attaquer collectivement à celles-ci en imposant des sanctions efficaces au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

18. Le Canada traitera prioritairement la nécessité d'un suivi auprès des partenaires du G7 afin d'explorer d'autres possibilités de collaboration et de partenariats visant à lutter contre la pêche INN, en mettant l'accent sur une action coordonnée pour régler cet important enjeu.

Mobilisation des efforts liés à la science océanique et à la protection marine

19. Les ministres reconnaissent que des données pertinentes de haute qualité sont essentielles à la compréhension et à la gestion efficace d'innombrables menaces auxquelles font face nos océans et nos mers et que de telles données peuvent appuyer avec certitude l'engagement des entreprises d'investir de façon durable dans l'économie bleue. Les systèmes d'observation des océans permettent aux nations de cerner des lacunes en matière de données, d'évaluer les risques pour les océans, d'orienter les processus décisionnels et de régler les problèmes en temps réel. En vertu de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), les ministres ont convenu de collaborer pour améliorer la collecte de données océanographiques afin de combler les lacunes et d'assurer la coordination efficace de cette collecte, et d'éviter ainsi le chevauchement des efforts déployés actuellement pour améliorer les conditions favorables au développement durable de l'océan.

20. Les ministres ont reconnu que des efforts mondiaux sont déployés pour faire progresser la protection marine. Les zones de protection marines (ZPMs) fondées sur la science ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone sont des mécanismes pour la protection de l'environnement marin. Les ministres ont indiqué le besoin de veiller à ce que les ZPMs ne soient pas que des mesures en apparence, y compris dans l'océan Austral.

21. Les ministres ont parlé d'engagements actuels relatifs à la conservation des zones côtières et marines (dans le cadre de l'Objectif de développement durable 14.5 et Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité) et de l'importance de processus scientifiques et techniques continus visant à définir davantage les ZPM et les autres mesures de conservation efficaces par zone. Ces processus ont pour but de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité côtière et prennent en compte le fait que ces efforts doivent reposer sur la science et cibler un objectif clair de gestion ou de conservation.

22. Les ministres ont accueilli favorablement les négociations qui ont lieu à l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au delà de la juridiction nationale.

23. Les ministres ont encouragé les spécialistes techniques et des politiques du Groupe de travail du G7 sur l'avenir des mers et des océans à se réunir avant la fin de 2018 afin de convenir d'un plan de travail à l'appui des priorités du G7, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration des connaissances scientifiques et l'établissement d'un réseau plus efficace d'observation maritime et océanique scientifique.

24. Les ministres ont exprimé leur appui à la capacité d’agir, ainsi qu’au leadership et à la participation des femmes à l’élaboration de stratégies de conservation marine, et ont encouragé la collecte de données non regroupées en fonction du sexe, dans la mesure du possible.

Dîner de travail

25. Les ministres ont assisté à une présentation du rapport du Conseil consultatif sur l’égalité des sexes (CCES) de la présidence canadienne du G7 donnée par l’ambassadrice Isabelle Hudon, coprésidente du CCES. Ils ont pris note de l’étendue du concept d’égalité des sexes et de l’importance de prendre en compte les répercussions disproportionnées des changements climatiques sur les femmes et les filles et d’appuyer le leadership des femmes au sujet des questions liées au climat et aux océans. Les ministres ont salué la décision de la France de poursuivre les travaux du CCES durant sa présidence du G7 de 2019.

26. Les ministres ont assisté à des présentations données par les lauréats du Défi innovation jeunesse pour les océans, Mathilde Jutras, du Canada, et Kaoru Yokono, du Japon, et également de membres du Sommet pour un partenariat sur les océans. Ils ont salué le leadership des jeunes et de la société civile au sujet de ces enjeux et retenu les solutions novatrices encourageantes mises de l’avant, notamment les partenariats public-privé et les alliances pour l’action visant à encourager l’innovation dans le secteur des plastiques et le leadership des femmes et des populations autochtones dans l’industrie de la pêche. Il a aussi été question de l’établissement de partenariats entre les secteurs des finances et de l’assurance, les organisations sans but lucratif et d’autres acteurs afin de circonscrire les risques pour les communautés côtières et de bâtir des environnements résilients, notamment par le truchement de la finance novatrice.

Des communautés et des zones côtières résilientes

27. Conscients des effets dévastateurs des phénomènes météorologiques extrêmes survenus ces dernières années, surtout dans les communautés côtières vulnérables, les ministres du G7 ont souligné leur engagement à contribuer au renforcement de la résilience des communautés côtières en appuyant une planification du développement bien documentée, des préparatifs d’urgence efficaces et des efforts de rétablissement permettant de « mieux reconstruire ». Il a aussi été question de stratégies efficaces de résilience sous la forme, notamment, de solutions axées sur la nature (conservation et/ou restauration des mangroves, des terres humides et des récifs coralliens), d’infrastructures résilientes, de stratégies de gestion côtière et d’une capacité d’alerte rapide.

28. Les ministres du G7 ont également souligné la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays en développement à basse altitude aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes et à progression lente ainsi qu’aux changements climatiques, tout en mentionnant la précieuse contribution des océans à leur subsistance économique. Ils ont rappelé l’importance de redoubler d’efforts pour renforcer leur résilience, tout en stimulant l’innovation et la croissance économique de ces entités grâce, entre autres, à une intensification de la coopération régionale.

29. Les ministres du G7 ont reconnu l'importance de l'observation de la terre et des données et outils connexes pour l'amélioration de la résilience des communautés côtières. Ils ont donc convenu de lancer Initiative du G7 sur l'observation de la terre et la gestion intégrée des zones côtières, qui appuiera les petits États insulaires en développement et les autres communautés côtières des pays en développement.
30. Les ministres ont discuté d'instruments financiers novateurs, comme l'assurance risque pour infrastructure naturelle, la mise en commun de dettes gérées, la conversion de dette en investissements écologiques, et les obligations vertes et bleues. Ces instruments constituent des voies prometteuses pour attirer des investissements privés dans des projets d'infrastructures durables, de qualité et résilientes et de reconstruction consécutive à des événements météorologiques extrêmes.
31. Les ministres ont convenu que des systèmes énergétiques résilients sont un facteur essentiel de consolidation de la résilience générale des communautés côtières, chez elles et à l'étranger. Des systèmes énergétiques propres et résilients constituent de précieux leviers à l'appui des opérations et d'infrastructures essentielles aux interventions d'urgence et aux efforts de rétablissement consécutifs à un sinistre. Les communications, hôpitaux et installations de traitement d'eau sont de bons exemples de telles infrastructures.
32. Les ministres ont souligné la nécessité d'explorer la façon dont l'innovation et les technologies de l'énergie peuvent aider les communautés côtières et les PEID à accroître leur résistance aux effets dévastateurs d'événements météorologiques extrêmes et soutenir leur démarche de transition vers des systèmes énergétiques propres et résilients.
33. Les ministres ont convenu de mettre à profit le pouvoir de mobilisation du G7 pour encourager davantage l'accélération collaborative de la conception et du déploiement de ces systèmes, par la mise en commun de leçons apprises tant au pays qu'à l'étranger en matière de conception d'innovations et de technologies visant à accroître la résilience des systèmes énergétiques.
34. Les ministres ont insisté sur la nécessité pour les dirigeants de PEID de faire la transition vers des systèmes énergétiques décentralisés plus propres et plus résilients et utilisant diverses sources d'énergie renouvelable. Ils ont également souligné l'importance de l'appui des membres du G7 aux efforts déployés par les PEID pour construire des systèmes énergétiques propres et résilients.
35. Les ministres ont salué la contribution des organisations internationales qui soutiennent les efforts déployés par les PEID et les communautés côtières pour concevoir et implanter des systèmes énergétiques propres et résilients.
36. Les ministres se sont engagés à promouvoir les démarches auprès d'investisseurs, d'assureurs, d'organisations multilatérales et non gouvernementales et d'institutions financières internationales visant à amplifier et à promouvoir des moyens novateurs de catalyser les investissements dans des infrastructures durables, surtout dans les PEID et les pays les moins développés.